**Journal SMF ( Société des Magistrats, fonctionnaires et employés de l’Etat de Neuchâtel) - 21 décembre 2021**

**Informations à nos membres et à tous les collaborateurs de l’État de Neuchâtel**

Chères et chers collègues,

Cette année, malgré le COVID, nous avons continué les rencontres avec le Conseil d’État, en présentiel et en vidéo conférence.

Voici les principaux sujets

* **Échelon**

Notre priorité a été de défendre le versement de l’échelon, car celui-ci permet une réelle progression salariale pérenne et de pérenniser surtout l’avoir de chacun auprès de la caisse de pension (prévoyance.ne remplacée par CPCN).

* Par contre, l’indexation négative a été répercutée sur vos salaires. Toutefois, au vu de l’inflation, probablement que l’année prochaine nous pourrons effacer l’ardoise.
* Toutefois, au vu de la baisse de cotisation auprès de la CPCN, en 2022 votre salaire net sera supérieur à celui de 2021.
* **Caisse de pension**Au vu des résultats, une performance incroyable plaçant notre caisse de pension parmi les meilleures caisses de Suisse, en tout cas pour toutes les caisses publiques.
* votre compte sera alimenté d’une bonification exceptionnelle de 5 % !
Quant aux bénéficiaires de rentes ils profitent également de ces résultats et des travaux de consolidation de l’assise financière avec une rente complémentaire à caractère exceptionnel en janvier 2022.
Nous sommes largement dans le chemin de croissance.
* **Prime de fin d’année**.
Pour rappel la prime ne doit pas être versée plus de deux années consécutives au même collaborateur. Montant minimum Fr 100.--, maximum Fr 1'000.--.
* A ce jour pas de nouvelles mesures d’économies prévues et le CE n’en souhaite pas. Toutefois, lors de sa dernière séance, la droite du Grand Conseil est revenue à charge pour baisser les 16 semaines du congé maternité.

**Communication - possibilité d’informer nos membres et atteindre tous les collaborateurs**

* Comme nous vous le répétons depuis plus de 10 ans, aujourd’hui, la SMF peut communiquer seulement avec ses membres. La question de pouvoir informer tous les collaborateurs de l’Etat est toujours en négociation.
De ce fait, nous n’arrivons pas à combler les départs et les décès par de nouveaux membres.
* Raison pour laquelle il est **très important d’afficher sur vos lieux de travail nos informations** afin que nous puissions toucher tous les collaborateurs et espérer ainsi l’adhésion de nouveaux membres afin de pouvoir continuer à défendre les intérêts de vous tous, que ce soit au niveau salarial, conditions de travail, CPCN, etc.
* **Coût:** la cotisation annuelle à la SMF est de Fr 60.--, un seul échelon permet de couvrir la cotisation annuelle à notre association.
* Il est important que chaque collaborateur prenne conscience que rien ne s’obtient d’office et que tout doit être négocié. Si vous souhaitez conserver les acquis, voire les améliorer, nous nous devons d’être nombreux et nous unir pour défendre nos intérêts.

Votre comité vous en remercie chaleureusement de faire passer le message.

Cette information peut être affichée sur vos lieux de travail, tables à la cafétéria, panneaux d’affichage, etc. avec l’accord de notre employeur.

**Encore un point très important – l’assurance complémentaire perte de gain auprès de la Vaudoise assurance**Actuellement en cas d’incapacité de travail notre employeur verse un salaire de 100% durant 6 mois, puis de 80% durant 18 mois.
A l’époque, la SMF s’est battue durant des années pour arriver à conclure un contrat collectif auprès de la Vaudoise-assurances.
Mais libre à chacun de conclure cette assurance et ceci sans questionnaire de santé.
Les personnes qui n’ont pas conclu cette assurance s’en sont repenties amèrement lors d’une atteinte à la santé de longue durée.

Dès lors, nous vous invitons vraiment à réfléchir à cette opportunité, certes avec une cotisation, mais sans soucis financiers en cas d’absence pour cause de maladie ou d’ accident pour plus de 6 mois.

Votre comité, toujours aussi motivé à défendre vos intérêts (car au comité siègent 5 retraités sur 10 membres !) vous souhaite de passer de belles et joyeuses fêtes de fin d’année à toutes et tous.

Une dernière recommandation – **engagez-vous et faites circuler l’information**

21 décembre 2021 – votre comité smf-ne.ch